

Ces messieurs, comme M. le curé de St. Ambroise qui les avait précédés quelques jours auparavant, ont été très bien accueillis par les membres de l'administration et il n'y a aucun doute qu'ils obtiendront de l'Exécutif ce qu'ils demandent. Dans le fait, nous dit encore le Journal de Québec, le Révérend M. Boucher a obtenu plus qu'il n'a demandé et beaucoup plus qu'il ne s'attendait d'avoir pour la colonie qu'il va fonder cet automne dans la péninsule de Chicoutimi où il doit se rendre sous peu de jours avec un arpentier pour marquer et diviser les lots qui seront de 100 acres. Afin de faire, au début, cette colonie la plus nombreuse possible, M. Boucher fait annoncer aux portes des églises des différentes paroisses du comté de Montmorency, qu'il emmènerait avec lui tous ceux qui voudront l'accompagner et qui auront les moyens suffisants de subsister pendant la saison d'hiver. Le révérend M. Gagnon, missionnaire du Saguenay, doit, nous apprend-t-on s'adresser à l'Exécutif, dans le même but que M. Boucher.

La compagnie des fonds considérés dans le Malbaie a fait des travaux considérables dans le Saguenay, puisque, nous assure-t-on, elle y a fait un abattis de six arpents de profondeur sur une longueur de quatre lieues. On y mettra le feu cette automne et la terre sera prête pour la culture le printemps prochain.

Justice.—La dernière Gazette Officielle contient la double démission de Louis Flavien Dufresne, écrivain, comme juge de paix et major de milice dans le district de Québec. La raison de cette démission est, dit-on, la conduite inconvenante et reprochable de ce monsieur comme magistrat et surtout son opposition farcieuse à l'opération de la loi des écoles. Cela étant, on doit savoir gré à l'administration de ce nouvel acte de justice, que l'ex-ministère n'aurait sans doute, comme dans l'affaire de M. A. B. Papi-neau de St. Martin, refusé au pays. Un correspondant du Morning Courier écrit à ce sujet, à ce journal, pour lui exprimer son étonnement que M. Dufresne ait été démis de son rang dans la milice, sans avoir été auparavant accusé et jugé devant une cour martiale. Le Morning Courier répond fort à propos à son correspondant : "Le Gouverneur Général au nom de la Reine a sans aucun doute le droit de biffer le nom d'aucun officier sur la liste de la milice ; et c'est notre humble opinion que si M. Dufresne a mérité aucun de ses co-sujets à violer un acte du Parlement, il n'a que ce qu'il mérite en étant démis de toute place d'honneur ou de profit sous la couronne."

Le correspondant de Londres de la Gazette de Québec, dit que "les propriétaires de la compagnie de la baie d' Hudson, à une assemblée privée, tenue quelques jours avant le départ de sa lettre, ont été unanimement d'opinion qu'il fallait confirmer les arrangements avec le gouvernement au sujet de l'Isle Vancouver, et sont disposés à mettre à effet les pouvoirs qui leur ont été conférés. Ils n'offriront aucun encouragement aux spéculateurs, dont quelques-uns peut-être ont déjà fait des offres qui seraient capables de tenter une corporation moins puissante que la leur. La compagnie prendra le plus grand soin possible dans le choix de ceux qui devront établir l'Isle Vancouver. Il est évident que l'émigration ordinaire ne conviendrait pas à cette colonie. Il faut que le capital soit combiné avec un travail étendu et judicieux, et il y a toute apparence que cela aura lieu. Comme la promptitude, dans une affaire nationale de cette importance, est un grand point de gagné pour prévenir les squatters, je n'ai obtenu que pour la Gazette de Québec ce renseignement dont pas un mot n'a encore transpiré."

Les Débitures du Gouvernement.—Le Globe de Toronto observe, que les bruits malveillants répandus par quelques journaux à propos d'écritures énormes chargés sur les Débitures du Gouvernement, ne sont pas du tout fondés ; qu'il est probable que dans quelques cas quelques ignorants aient pu être fraudés de 3 à 4 par cent sur ces débitures par des gens mieux avisés ; mais que tous les marchands respectables dans les villes comme à la campagne les prennent au pur. Le Morning Courier de cette ville, qui certes ne peut-être accusé de partialité envers le ministère actuel, ajoute à ce sujet : "La même chose a lieu à Montréal et nous ne voyons réellement aucune bonne raison pour refuser de la prendre. La plupart des gens sensés croient l'émission de ce papier un acte sage de la part du gouvernement et certainement dans l'état de crise monétaire actuel, tout ce qui tend à rendre le numéraire plus commun et la circulation monétaire plus facile ne peut qu'être un véritable bienfait à la société."

Rappel des lois de Navigation.—On signe en ce moment en cette ville une requête au Maire pour le prier de convoquer une assemblée des citoyens pour demander de nouveau l'abrogation des lois de navigation anglaises. Cet exemple devrait être suivi par toutes les villes et les comtés du Canada. Le rappel de ces lois est nécessaire à notre prospérité. Il y a plus, c'est une mesure d'où dépend le salut du pays, déjà à moitié ruiné par les changements survenus dans la politique commerciale de l'Angleterre.

Abolition de la Tenure Seignioriale.—Nous apprenons avec plaisir, par la Minerve d'hier, que quelques paroisses du nord de ce District, à l'exemple des comtés d'Huntingdon, Rouville et Chambly, viennent de se constituer en une vaste association ayant pour objet de haïer par tous les moyens légaux et constitutionnels l'abolition de la Tenure Seignioriale dans le Bas-Canada. L'acte de la nouvelle Association est publié et fait honneur à ceux qui l'ont rédigé. Nous espérons voir bientôt cette patriotique association s'étendre par tout le pays et ses efforts couronnés de succès. Nous reviendrons là-dessus.

NOUVEAUX TOWNSHIPS.—La Gazette officielle de samedi contient des proclamations qui érigent les townships de Shawenggan dans le Comté de St. Maurice et de Harvey dans le Comté de Saguenay.

Sourds-muets.—La Gazette de Québec apprenant au public qu'une école pour l'éducation des sourds-muets doit être établie et soutenue à Montréal par le clergé catholique et dirigé par M. Lagorce, curé de St. Charles, démontre l'importance de la nécessité d'un tel établissement dans le Canada. Le rédacteur de cette feuille, R. McDonald, écrivain, entend très-bien cette branche d'instruction, il a été utilement employé autrefois à l'éducation des sourds et muets à Québec, il a rendu de grands services à cette classe malheureuse de nos semblables. Les renseignements qu'il donne sont remplis d'intérêt et ils prouveraient que le Bas-Canada a le cin plus que tout autre pays d'une institution de ce genre, vu que le nombre de ces infortunés est plus grand qu'ailleurs, en proportion de la population.

D'après le recensement de 1844, le nombre de sourds muets dans le Bas-Canada était de 700, sur une population d'environ 700,000 âmes. S'il y en avait autant dans le Haut-Canada, on aurait près de 1500 sourds muets, 50 arriveraient chaque année à l'âge d'aller à l'école ; et dans le cours de six ans 300 d'entre eux recevraient de l'éducation. Nous espérons donc que les généreux efforts du clergé ne seront pas sans succès dans une entreprise aussi philanthropique.—Minerve.

Tempérance.—Nous sommes bien aise de voir les grands progrès qu'a fait la cause de la tempérance dans le District de Québec depuis qu'on a commencé à la prêcher. Par la Gazette Officielle nous apprenons que les comités du Saguenay, de Kamouraska et de Rimouski n'ont pris aucune licence d'auberge cette année. 19 paroisses dans d'autres comtés n'ont pris aussi aucune licence. On conçoit l'immense bien qui doit en résulter pour ces localités, qui deviendront de jour en jour plus laborieuses, industrielles, morales et prospères. D'un autre côté on doit regretter de voir dans les villes et quelques paroisses le grand nombre d'auberges qui existent encore. Les apôtres de la tempérance doivent redoubler de zèle. Ils ont réussi à faire fermer les distilleries et les brasseries, ils réussiront bien à fermer les auberges. Le nombre des auberges licenciées à Montréal dépasse 200 !! à Québec 187 ! à Trois-Rivières 25, la Pointe Lévis 80, Ste. Foy 12, St. Jean Chrysostome 11, etc. etc.

Steamer entre Montréal et Pictou.—Le Sun de Pictou nous apprend qu'il y a eu une assemblée à Pictou, (Baie de Quinte) à laquelle on a résolu d'acheter un steamer pour voyager de Montréal à Pictou. Les parts dans la nouvelle compagnie sont de \$50.

BANQUE COMMERCIALE.—Par un état des affaires de la Banque Commerciale, nous voyons qu'au 31 août le montant du passif de cette Banque était de £288065, et celui de l'actif de £281544, faisant en faveur de celui-ci une différence de £39479.

NEIGE.—Il est déjà tombé de la neige sur les montagnes, en arrière du Cap Chat dans le district de Québec.

GAZ.—Le premier reverbère à gaz qui ait été élevé à Québec, l'a été la semaine dernière au coin de la rue St. Jean et de la côte de l'Esplanade.

Le Prince de Joinville.—D'après le Sun de New-York le Prince de Joinville ferait des placements de fonds considérables aux Etats-Unis ; il y a quelques jours il aura placé \$20,000 dans les fonds de New-York.

Distance entre Boston et Liverpool.—La distance entre ces deux villes est de 2883 milles ; de New-York à Liverpool 3081 milles. Ces calculs allouent quelque chose afin d'arrêter à Halifax.

Album littéraire.—La 9e livraison de l'Album pour 1848 paraîtra dans le cours de la semaine prochaine.

Le maqueron est très abondant cette année dans les environs d'Halifax.

Il a tombé de la neige à Albany dimanche dernier et de la grêle hier à Québec.

Des vols fréquents sont commis depuis un mois à bord des steamers sur le St. Laurent.—Avis aux voyageurs.

Colonisation.—Il y a eu des assemblées nombreuses aux Trois-Rivières et à Nicolet la semaine dernière dans le but de former des sociétés de colonisation.

Un enfant émigré portant nom James Graham s'est noyé le 14 du courant à la Pointe St. Charles.

Les journaux de Terrebonne disent que cette île est menacée de la famine, cet hiver, par suite de la maladie des pommes de terre ; cette famine sera un peu mitigée par l'abondance de pêche cette année. Vingt-huit bâtiments sont actuellement en chargement de poisson à Saint-Jean, pour les marchés étrangers.

M. J. Lemarquant écrit de Cascampe (L. P. E.) en date du 9 septembre, à M. J. Blanchard de Québec, que la rouille a détruit la récolte des grains, et la maladie toute celle des patates, le long de la rive nord de l'Isle du Prince Edward, et demande à ceux qui iront là chercher des cargaisons d'huîtres d'y emmener de la farine en échange.

Il paraît bien certain que le département des postes doit tomber prochainement sous le contrôle du gouvernement provincial. Nous ne savons ce qui a lieu maintenant, mais ces années dernières le député maître-général des postes en voyait £5000 tous les ans en Angleterre. Il est probable qu'il en envoie d'avantage actuellement. Le salaire de cet officier est de £3000. En le réduisant à £1000 et en réduisant proportionnellement les salaires de quelques-uns de ses subalternes, on aurait une épargne d'environ

£3000 qui, ajoutés aux £5000 ou £6000 expédiés chaque année en Angleterre, formeront une source de revenus importante pour le Canada. Les revenus des postes s'accroîtraient considérablement si le prix de port était plus bas et plus en rapport avec les moyens et les besoins du commerce et de la population. Journal de Québec.

Il y a déjà quelques temps que nous avons fait mention de la mine d'or trouvée dans la seigneurie des MML de Lery ; les recherches s'y continuent lentement, mais elles s'y continuent avec un succès progressif. Le siège de la mine que l'on n'a pu encore trouver, paraît être le lit d'une petite rivière. L'or s'y trouve à l'état natif et quelquefois en morceaux considérables. L'année dernière, on a trouvé un morceau d'or de la valeur de 50 piastres, nous en avons vu nous mêmes qui valaient 7 ou 8 piastres. Jamais jusqu'ici le travail de celui qui a été employé à la recherche de l'or n'y a été infructueux. M. Cunningham, le géologue qui est constamment sur les lieux, et qui poursuit ses recherches sans plus d'interruptions que celles qu'y apportent le grossissement de la rivière ou le mauvais temps, nourrit les plus belles espérances de succès. Chaque jour il découvre les signes indicateurs et certains du siège d'une mine ; mais quand même l'on ne trouverait pas le filon de la mine, si ce que l'on trouve vaut la peine d'être exploité, il arrivera ce qui est arrivé dans plusieurs pays où l'on n'a pas trouvé le filon, mais où s'est trouvée une quantité suffisante d'or pour compenser son absence.—Idem.

BULLETIN COMMERCIAL. Depuis l'arrivée des dernières nouvelles aucune transaction importante n'a eu lieu sur les produits ; quelques farins de leur commune, pour l'exportation ont été vendus à 27s. 6d. avant l'arrivée des dépêches télégraphiques, 6000 barils de superfine ont changés de mains, 28s. 6d. et 28s. 5d. pour l'extra superfine. On demandait 6s. pour le blé, les acheteurs offrent 5s. 10d. —Les pois sont assez recherchés à 3s. 6d. —La farine d'avoine est à 21s. Idem.

BUREAU DE SECRETAIRE. Montréal, 22 septembre 1848. Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général d'associer les Messieurs suivants à la Commission de la Paix dans et pour le District de Gaspé, savoir : Robert Bastedo, de Bordeaux, Township de Miami. James Siliars, de Flatlands, Township de Ristigouche, et Henry Lodge, de Matapédia, écrivain.

BUREAU DE L'ADJUDANT-GENERAL. Extrait de l'Ordre-Général du 25 septembre. Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général faire les nominations suivantes dans la Milice du Canada, savoir :

LE REGIMENT DE DORCHESTER. 1er bat.—Pour être Capitaine : Enseigne Julien Chabot. Pour être Lieutenants : Enseignes F. M. Bécot, Jos. Labadie, Am. Lemieux, Jos. Samson, jr., J. B. Carrière, Chs. Bourget et Ed. Labadie. Pour être Enseignes : Louis Cloutier, F. X. Lemieux, F. Bédard, Amb. Fagot, El. Bégin, J. Bégin, Pr. Bourget, Dussault, Jos. Guay et L. Lemieux dit Capé, gentilshommes. Pour être Chapelain : Le Révérend Jos. D. Déziel.

LE REGIMENT DE CHAMBLY. 1er bat.—Pour être Lieutenants : Enseignes Jos. Goupillo et Enseigne Joncham. Pour être Enseignes : T. Aubertin et Mr. Pellerier, gentilshommes.

LE REGIMENT DE MONTREAL. 4e bat.—Pour être Enseignes : Quartier-Maitre H. Hogan et T. Peck, gentilshommes. Pour être Quartier-Maitre : J. Benny, gentilshomme, vice Hogan, proum.

11e bat.—Pour être Chirurgien : Benj. D. Desjolis, écrivain.

L'officier suivant la permission de se retirer du service : Capitaine J. B. Miville de Chene, ci-devant du 1er bataillon Bedford, avec le rang de Major. Memorandum.—Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général ordonner la démission de Major L. F. Dufresne, du Onzième Bataillon de Québec, de la Milice de la Province.

Par Ordre : A. DE SALABERRY, Lieut. Colonel. Dépt. Adjt.-Gén. Milice.

Mariages. A Québec, le 25, par Messire Charest, M. JOSEPH BUREAU, typographe, à Dlle Louise Dion, tous deux de Québec.



PLACES DE MOULINS A LOUER.

AVIS est par les présentes donnée que les loyers des PLACES DE MOULINS sur la ligne du Canal de Cornwall, vis-à-vis la ville de Cornwall seront mis à Pécheur, par moyen public, MARDI, le TROISIEME JOUR D'OCTOBRE PROCHAIN, à MIDI, au Bureau du Surtendant du Canal, à Cornwall.

Les lots sont avantageusement situés ; ils auront chacun droit à un pouvoir d'eau, suffisant pour faire marcher huit Moulins et ou en disposera en loyers par terme de VINGT ET UN ANS le loyer payable semi-annuellement. Le locataire aura l'option à l'expiration des premiers et de chaque subséquentes vingt et une années de renouveler le bail ; la rente foncière pour ce second et les autres termes sera réglée par des experts ou par arbitrage. La couronne se réserve le droit de réserver de reprendre la propriété en aucun temps en payant la valeur de toutes les bâtisses et constructions qui y auront été érigées ; cette valeur sera estimée par des experts ou par arbitrage, et cette estimation sera faite d'après la valeur actuelle de la propriété lors de l'évaluation avec une addition de dix par cent.

Un plan des lots peut-être vu et examiné au Bureau de M. GODFREY, Surtendant à Cornwall, ou à ce bureau, où on peut également se procurer toutes les informations nécessaires pour prendre l'eau, etc. etc.

Par ordre, THOMAS A. BEGLEY, Sec. T. P. Département des T. P. } 26 Sept. 1848. }

PROVINCE DU CANADA } District de Montréal. } COUR DU BANC DE LA REINE.

TERME INFÉRIEUR. Vendredi, le premier jour de Septembre, mil-huit cent quarante-huit.

PRÉSENT : L'Honorable Juge-en-Chief ROLLAND. No. 701.—Sept. 1848.

MARTIN LYNCH, de la Cité et du District de Montréal, Tailleur, et MARGARET NOLAN, son épouse, Marchande publique. Demandeurs.

CHARLOTTE GADBOIS, ci-devant de la Cité de Montréal et maintenant absente de cette Province, épouse de ALLEN JEWITT, de la place appelée Ogilviesburg, dans l'Etat de New-York, Navigateur, et de lui demeurant séparé de corps. Défenderesse.

OLIVA DICKINSON, de la Cité et du District de Montréal, fille majeure. Tiers Saïrie.

LA COUR sur motion de Messrs. PLAMONDON et DEVLIN Avocats des Demandeurs, considérant qu'en tant qu'il appert par le rotour de WILLIAM MOORE, un des huissiers de cette Cour, au des du dit rotour et saisie arbi émanée en cette cause, que la Défenderesse a laissé son domicile en la Cité de Montréal, et n'a pu être trouvée dans ce District, ordonne que la Défenderesse soit notifiée, par un avisement où avisement inséré dans deux journaux de cette Cité de Montréal, nomment deux fois en langue anglaise dans le "Montreal Herald" et deux fois en langue française dans "La Revue Canadienne", de comparaître devant cette Cour sous deux mois après la dernière insertion de tels avisements, pour là et alors répondre à la demande des Demandeurs, et qu'à défaut par la dite Défenderesse de comparaitre et de répondre à la dite demande dans la période ci-dessus, il sera permis aux dits Demandeurs de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut. Par la Cour, (Signés), MONK, COFFIN & PAPINEAU, P. B. R. 27 sept. 1848.

TROUVÉ ce matin, dans la rue Notre-Dame, un morcean d'Étole soie et laine, suppose être un PATRON DE VESTE. Celui qui l'a perdu peut l'avoir en payant les frais du présent avis. S'adresser à ce Bureau.—29 sept.

AVIS. EXTRAITS DES REGLES DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DU CANADA.

RESOLU, 66.—Qu'avant qu'il soit présenté à la Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill Privé pour ériger un Pont ou des Ponts, pour régler quelque Commune, pour ouvrir quelque chemin de Barrières, ou pour accorder à quelque individu ou à des individus quelques droits ou privilèges exclusifs quelconques, ou pour altérer ou renouveler quelque acte du Parlement Provincial, pour des semblables objets, il sera donné notice de la demande qu'on se propose de faire, dans un des Papiers publics du District, publiés en Anglais, et dans l'un de ceux publiés en Français, s'il y en a, et par une affiche posée à la porte des Eglises de Paroisses ou Townships qui pourront être intéressés à telle application ou à l'entree du plus public, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux mois, avant que telle Pétition soit présentée. Résolu, 67.—Qu'à l'avenir, cette Chambre ne recevra des Pétitions pour des Bills Privés que dans les premiers quinze jours de chaque Session. Résolu, 70.—Qu'après la présente Session, et avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill Privé pour ériger un Pont de Péage, la personne ou les personnes qui se proposeront de pétitionner pour tel Bill, en donnant la notice ordonnée par la Règle soixante-sixième, donneront aussi en même temps et de la même manière un Avis, notifiant les taux qu'elles se proposent de demander, l'étendue du privilège, l'élevation des Arches, l'espace que les Culées ou Piliers, pour le passage des Cauxes, Cages et bâtiments, et mentionnant si elles se proposent du bâtir un Pont-levis ou non, et les dimensions de tel Pont-levis. Résolu, 71.—Que tous les frais et dépenses occasionnés par les bills privés qui accordent quelque avantage ou privilège exclusif, et les procédures y relatives dans cette Chambre, ne doivent pas retomber sur le public, et qu'il est juste et raisonnable que partie de ces frais et dépenses soit supportée par ceux qui demandent les dits Bills, et une somme qui ne sera pas moindre que £20 sera déposée entre les mains du Greffier de cette Chambre par le Pétitionnaire avant la deuxième lecture d'aucun tel Bill.

W. B. LINDSAY, Greffier de l'Assemblée. McC.—Aucune Pétition imprimée ne sera dans aucun cas reçue ; aucune Pétition ne sera non-plus reçue à moins que des signatures réelles ne soient apposées sur la même feuille de parchemin ou papier, sur laquelle la dite Pétition sera écrite.

Montréal, 19 Sept. 1848.

À être publiés en langues Anglaise et Française, dans la Canada Gazette et la Gazette Officielle de Québec ; en langue Anglaise dans la Gazette Officielle de Toronto, et en langue Française dans Le Canadien, La Minerve, La Revue Canadienne, et Le Journal de Québec, jusqu'à la prochaine éunion de la Législature.

Montréal, 19 Sept. 1848.

Montréal, 19 Sept. 1848.

EAUX MINÉRALES DE PLANTAGENET SANS PAREILLES DANS LE PAYS. NOUVEAUX CERTIFICATS. Guérison Extraordinaire.

Je certifie que je souffrais beaucoup d'un Rhumatisme depuis longtemps et que depuis que j'ai bu des Eaux Minérales de Plantagenet, je suis bien. LOUIS PLAMONDON. Montréal, Sept. 1848. Marchand, rue St. Paul.

Montréal, 19 Sept. 1848.

Montréal, 19 Sept. 1848.

Montréal, 19 Sept. 1848.

Montréal, 19 Sept. 1848.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 12 août 1848.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées dans les Townships de Wexford, dans le Comté de Leinster, au nord du fleuve St. Laurent, dans le Bas-Canada, seront, à compter du TROISIEME JOUR D'OCTOBRE prochain, à vendre, aux conditions onnées dans les Réglements Généraux, par l'agent local, ALEXANDER DALY, Ecuyer, à Rawdon, à qui l'on devra s'adresser.

Prix de Vente.—Quatre Chetins l'Acres. 1 Rang—Lots 1 à 14 (100 chaque.) 15 (92), 16 à 17 (81 chaque.) 18 à 33 (100 chaque.) 34 (91), 35 à 45 (100 chaque.) 46 (95), 47 à 54 (100 chaque.) 55 (93), 56 à 59 (100 chaque.)

2 " Lots 1 à 3 (100 chaque.) 4 (89), 5 (83), 6 (81), 7 (100) 8 (81), 9 à 14 (100 chaque.) 15 (94) 16 à 17 (100 chaque.) 18 (90), 19 à 22 (100 chaque.) 23 (80), 24 à (82), 25 à 41 (100 chaque.) 42 (59), 43 (85), 44 à 45 (73 chaque.) 46 (92), 47 50 (100 chaque.) 51 (94) 52 à 58 (100 chaque.) 59 (148.)

3 " Lots 1 et 2 (100 chaque.) 3 (90), 4 (71), 5 (49), 6 (91), 7 à 12 (100 chaque.) 13 (38), 14 (71), 15 à 21 (100 chaque.) 22 (90), 23 (86), 24 à 25 (100 chaque.) 36 (93), 37 à 41 (100 chaque.) 42 (89), 43 à 58 (100 chaque.) 59 (148.)

Une insertion hebdomadaire jusqu'au tems de la vente, en français, dans La Minerve et la Revue Canadienne.—14 août.

Collège Ste. Marie à Montréal. (RUE ST. ALEXANDRE NO. 17.)

LES ELEVES trouveront dans l'Établissement un cours complet classique et commercial. P. Trois classes s'ouvriront le 20 du Mois de SEPTEMBRE. La première sera un cours préparatoire Anglais et Français, dans lequel on enseignera la Grammaire dans les deux langues, l'Écriture, l'Arithmétique, la Géographie et l'Histoire. Les deux autres formeront le commencement du cours classique. Le Français et l'Anglais seront sur le même pied dans toutes les classes. Chaque année on ajoutera une nouvelle classe, et les élèves de l'année précédente passeront à la classe supérieure, jusqu'à ce que la série des cours soit complète.

CONDITIONS PROVISOIRES : Pour le cours préparatoire \$2. Par mois, payable Pour les autres cours \$3. d'avance et par trimestre. L'Allemand, l'Italien et le Dessin seront facultatifs et à la charge des parents. F. MARTIN, S. J. Président. Montréal, 4 sept.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DU COMTE DE MONTREAL.

AVIS. Les Membres de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, soit par le présent notifiés que onze répartitions ou dividendes ont été chargés et déclarés payables pendant l'année sur les billets de primes aux dates respectives qui suivent, savoir : par cent, le 30 Octobre, P. M. 1847. 18 Février, " 1848. 3 Mars, A. M. " 26 Avril, " " 28 " " " 10 Mai, " " 19 " " " 22 " P. M. " 24 " A. M. " 2 Juin, " " 2 Août, " "

Et que les dits Dividendes ou Répartitions formant en tout TROIS et trois huitièmes par cent devront être payés au Bureau de la Compagnie de cette ville, le ou avant le second jour d'Octobre prochain, conformément aux Actes des 4me et 6me années de Guillaume IV, chap. 33, de la 4me et 5me Victoria, chap. 49, de la 6me Victoria, cli-17 et 18, et de la 8me Victoria, chap. 81, et suivant les Réglements de la Corporation. Par ordre du bureau, P. L. LE TOURNEUX, Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal. Montréal, 21 août 1848.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DU COMTE DE MONTREAL.

AVIS. L'ASSEMBLEE annuelle des membres de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu du Comté de Montréal, aura lieu au Bureau de la Compagnie, Rue St. Sacrament, au village de Montréal, LUNDI, le Second jour d'Octobre prochain, à ONZE heures du matin, afin d'élire un nouveau bureau de Directeurs pour l'année prochaine conformément aux Actes d'Incorporation et suivant les Réglements de la compagnie. Il sera à et alors soumis à l'Assemblée un état des affaires de l'Institution. Par ordre du Bureau, P. L. LE TOURNEUX, Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal. Montréal, 21 août 1848.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTE DE MONTREAL.

LE PARTI de LABOUR du Comté, aura lieu MERCREDI, le 4 OCTOBRE prochain. L'endroit choisi pour le parti de Labour est sur le terre de Mad. JAMES MILLS, sur les Côteaux, en allant à Lachine. Par ordre, A. MONTREUIL, Secrétaire.

26 sept.